



FICB

Fondation communale
Immobilière de
Collonge-Bellerive

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



0	
SOMMAIRE	
CREATION DE LA FONDATION COMMUNALE IMMOBILIERE DE COLLONGE-BELLERIVE	2
BUT STATUTAIRE DE LA FICB	2
STRUCTURE ET ORGANISATION	3
LE CONSEIL DE FONDATION	3
COMMISSIONS	3-4
SECRÉTARIAT	4
ORGANE DE CONTRÔLE, COMPTABILITÉ	4
ACTIVITES 2017	5
TRAVAUX EFFECTUÉS ET PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES EN 2017	5-7
IMMOBILIER : PATRIMOINE A RECEVOIR	7
FINANCES ET RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	8
REMERCIEMENTS	8
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	9
EXERCICE 2017	10
BILAN AU 31.12.2017	11
COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2017	12-13
TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION	13
TABLEAU DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2017	14
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	15-16

1

CREATION DE LA FONDATION COMMUNALE IMMOBILIERE DE COLLONGE-BELLERIVE

La Fondation communale Immobilière de Collonge-Bellerive, (ci-après FICB) est une fondation d'utilité publique qui a été voulue par le Conseil Administratif de la commune de Collonge-Bellerive et dont les statuts ont été adoptés par le Conseil Municipal via une délibération votée le 28 septembre 2015. Cette résolution a été validée par décision du département présidentiel du Canton le 19 novembre 2015.

Le 22 avril 2016, le Grand Conseil adopte les statuts de ladite Fondation. (loi 11798 PA 578.00). La séance constitutive de la Fondation s'est tenue le 18 janvier 2017. L'existence officielle de celle-ci est confirmée par son inscription au registre du Commerce le 10 octobre 2017 après que la commune l'ait dotée du capital initial de CHF 350'000.-.

2

BUT STATUTAIRE DE LA FICB

La Fondation a pour but l'acquisition, la construction et la gestion d'immeubles, afin de mettre, respectivement d'aider à mettre, à la disposition de la population, en priorité de Collonge-Bellerive, des logements de qualité à loyer raisonnable, notamment mais pas obligatoirement au bénéfice de la législation cantonale et fédérale en matière de logements à but social, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général.

Concrètement la Commune a souhaité la création de la FICB en vue de lui attribuer pour ses premières activités les deux immeubles prévus le long du chemin du Pré d'Orsat , soit à fin 2018 l'immeuble dit du «Quadrilatère I» en cours de construction et en 2021 l'immeuble dit «Quadrilatère II» qui sera édifié à côté du premier bâtiment une fois que la Voirie aura déménagé et libéré les lieux.

L'architecture de ce projet intitulé «dessine-moi une place» est le résultat d'un concours d'architecture lancé en 2012 et gagné par le bureau d'architectes Cittolin POLLI & Associés.

Vue d'ensemble du projet «dessine-moi une place» au cœur de Collonge-Bellerive



3

STRUCTURE ET ORGANISATION

La Fondation s'est dotée d'un règlement d'organisation précisant les règles d'organisation et de fonctionnement. Il a été validé par le conseil municipal en date du 19 décembre 2017.

3.1

LE CONSEIL DE FONDATION

Le Conseil de Fondation est l'organe suprême de la FICB. Il est composé de 7 membres dont 4 sont désignés par l'Exécutif et 3 par le Conseil municipal avant tout pour leurs compétences en lien avec le but social. La majorité de ceux-ci doivent être domiciliés dans la commune.

Les rôles et fonctions de chacun sont attribués par le conseil de Fondation au début de chaque législature communale pour une période de 5 ans. La première législature de la FICB a débuté effectivement le 18 janvier 2017 et se terminera le 31 décembre 2020. Les 7 membres sont :

— DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL ADMINISTRATIF DE COLLONGE-BELLERIVE —

M. Thierry LENOIR	Président, conseiller immobilier, économiste
M. Sébastien NICOLLET	Secrétaire, spécialiste immobilier, dessinateur en bâtiment
M. Philippe THORENS	Conseiller administratif, spécialiste informatique, ingénieur
Mme. Eliane Von MURALT-TOURNIER	Membre, ressources humaines, HEI

— DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL —

M. Christoph BAUMANN	Membre, architecte indépendant, ETS-HES
Mme. Carole LAPAIRE	Membre, spécialiste juridique et compliance, avocate
Mme. Ruth ZWISSIG-VESTI	Vice-présidente, projet manager, juriste

3.2

COMMISSIONS

La Fondation a créé pour cette législature 4 commissions permanentes, composées chacune de 3 ou 4 membres dont le but essentiel est de préparer les sujets et décisions à discuter et/ou voter en séance plénière du Conseil de Fondation.

1) COMMISSION DES TRAVAUX

Elle est présidée par M Christoph BAUMANN et a pour but de veiller au développement et au maintien du patrimoine immobilier de la FICB. A ce titre elle se tient informée des travaux en cours des bâtiments du Quadrilatère sous la responsabilité de la commune et prospecte afin de trouver des nouvelles potentialités de construction sur le territoire communal.

MEMBRES : Mme Ruth ZWISSIG-WESTI, MM Philippe THORENS et Sébastien NICOLLET

2) COMMISSION DU LOGEMENT

Elle est présidée par M. Sébastien NICOLLET et a pour tâches d'établir les règlements instituant les critères d'attribution des logements et autres surfaces et veille à ce que les critères établis soient bien respectés. D'entente avec la régie chargée de gérer les futurs immeubles, elle établira les dossiers de candidatures que le conseil ratifiera.

MEMBRES : Mmes Carole Lapaire & Eliane TOURNIER, M. Philippe THORENS

3) COMMISSION DES FINANCES

Elle est présidée par M. Thierry LENOIR. Son objectif consiste à établir annuellement le budget, les comptes et le tableau des risques de la Fondation. Elle veille en particulier à une saine et juste utilisation des fonds alloués par la commune et contrôle l'ensemble des paiements effectués.

MEMBRES : MM. Christoph BAUMANN et Sébastien NICOLLET

4) COMMISSION JURIDIQUE

Elle est présidée par Mme Ruth ZWISSIG-VESTI. Son rôle principal est de contrôler le respect des aspects légaux de tous les règlements, documents et contrats établis par la Fondation. Une étroite collaboration avec la juriste de la commune est établie pour tous les cas où la commune, respectivement son conseil municipal, doit en valider le contenu.

MEMBRES : Mmes Carole LAPAIRE & Eliane TOURNIER

3.3

SECRÉTARIAT

Pour l'année 2017, celui-ci est assuré, avec l'accord de la commune, par Mme Isabelle BRUN-ILLUNGA, secrétaire réceptionniste de cette dernière. Le temps consacré à la Fondation par la secrétaire est ensuite refacturé à la FICB.

3.4

ORGANE DE CONTRÔLE, COMPTABILITÉ

Organe de contrôle	Duchosal Berney SA, rue du Nant 8, CP 6540 1211 Genève 6
Comptabilité	Gautier A. Société fiduciaire SA, route des Jeunes 9, 1227 Les Acacias



Image de synthèse
du bâtiment dit du
« Quadrilatère I » en
cours de construction

4

ACTIVITES 2017

La Fondation a tenu 10 conseils de Fondation durant l'année 2017, soit pratiquement une par mois avec pour objectif, à partir d'une page totalement blanche, de créer les structures et règlements nécessaires à son futur fonctionnement et de préparer la méthodologie d'attribution et de gestion des appartements et locaux qui seront mis en location dès mi 2018. A cela se sont ajoutées les multiples séances de commissions et rendez-vous avec la Commune, en particulier avec l'équipe qui supervise la construction des immeubles du Quadrilatère qui seront transférés à la FICB.

4.1

TRAVAUX EFFECTUÉS ET PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES EN 2017

SÉANCE N°1
18 JANVIER 2017 — Le conseil de la séance inaugurale du 18 janvier a été consacré à rappeler les objectifs de la Fondation, à répartir les rôles au sein du Conseil de Fondation et à identifier les questions importantes à traiter au cours des mois suivants en matière de fonctionnement.

SÉANCE N°2
20 MARS 2017 — Le conseil de la séance N° 2 du 20 mars s'est attelé à mettre en place les 4 commissions susmentionnées, à définir les attributions et objectifs de chacune d'entre elles et à désigner leurs membres en tenant compte au mieux de leurs compétences respectives. Elle a par ailleurs désigné, après examen de son offre, la fiduciaire A. Gautier pour tenir la comptabilité et a commencé à préparer l'appel d'offres sur invitation auprès de 3 organes de contrôle. La toute première mouture du règlement d'organisation a été discutée.

SÉANCE N°3
24 AVRIL 2017 — Le conseil de la séance N° 3 du 24 avril a été dédié essentiellement à la présentation du projet de construction des 2 immeubles par le bureau d'architecte et Mme Laurence COCHARD en charge à la Commune du suivi de la construction des 2 immeubles. Les premières décisions d'ordre

méthodologique et de coordination entre la commune et la Fondation sont prises. Après appel d'offres auprès de deux entreprises informatiques, le Conseil attribue le mandat d'hébergement et des gestions des documents et processus informatique.

SÉANCE N°4
17 MAI 2017 — Le conseil de la séance N° 4 du 17 mai a pris connaissance et discuté les plans financiers de l'opération du Quadrilatère présentés par Madame Catherine MAURER de la commune de telle sorte à bien comprendre et évaluer les enjeux économiques, et ce en respectant les objectifs stratégiques fixés par la commune. Différentes variantes locatives sont envisagées. Reste à évaluer la stratégie à mettre en place pour la gestion du parking public, à priori déficitaire. Il a également discuté les premières prévisions budgétaires pour la législature en cours.

SÉANCE N°5
12 JUIN 2017 — Le conseil de la séance N° 5 du 12 juin reçoit M Antoine Gautier de la fiduciaire du même nom venu présenter la problématique comptable résultant des nouvelles normes MCH2 que doivent dorénavant respecter les communes et fondations ou institutions de droit public. Il prend ensuite connaissance du projet de règlement d'organisation présenté par la commission juridique, le discute et l'amende. Il valide ensuite les prévisions budgétaires quadriennales qui aboutissent à un coût des frais de fonctionnement de la Fondation, hors gestion locative, de l'ordre de CHF 350'000.- jusqu'à fin 2020. C'est sur cette base qu'est voté de proposer à la Commune de nous doter d'un capital initial de même montant. Une méthodologie de gestion et classement des documents électroniques est mise en place.

SÉANCE N°6
16 AOÛT 2017 — Le conseil de la séance N° 6 du 16 août, désigne la Fiduciaire Ducho-sal Berney en tant qu'organe de contrôle, après analyse détaillée des 3 offres reçues. La procédure d'inscription de la Fondation au registre du commerce, tel qu'exigé par nos statuts, est mise en route. Les discussions pour la prise en charge, ou non, de la gestion du parking public se poursuivent, les avis étant partagés. Par ailleurs, le contenu du futur cahier des charges du secrétariat est élaboré.

SÉANCE N°7
25 SEPTEMBRE 2017 — Le conseil de la séance N° 7 du 25 septembre approuve la version no 3 du règlement d'organisation. Il discute également en détail du contenu du règlement d'attribution des logements et des commerces proposé par la commission logement. Pour le reste, de nombreux points de détails d'organisation sont discutés. Le Conseil pose également les bases de sa politique de recherche de terrains pour de futures opérations, la commune ne disposant pas de réserves foncières.

SÉANCE N°8
30 OCTOBRE 2017 — Le conseil de la séance N° 8 du 30 octobre prend connaissance de l'avancement des travaux exposés par madame COCHARD, discute et répond à cette dernière sur différents points d'architecture qui requerraient l'avis de la Fondation. La Fondation valide également le principe de prendre en charge la gestion des deux niveaux du parking publics pour autant que la commune s'engage à prendre en charge les éventuels déficits. La Fondation est enfin inscrite au registre du Commerce ce qui permet l'ouverture d'un compte bancaire auprès de la banque Raiffeisen de Collonge-Bellerive. De plus il est décidé de lancer un appel d'offres auprès de 3 sociétés locales pour la création d'un logo et d'une charte graphique pour la FICB.

SÉANCE N°9
22 NOVEMBRE 2017 — Le conseil de la séance N° 9 du 22 novembre valide le contenu et les procédures proposées par la commission logements pour l'attribution des appartements et commerces. Il propose également le nom de 5 régies qui seront sollicitées pour formuler une offre de gestion des deux bâtiments du quadrilatère. Le Conseil décide également d'engager Mme Isabelle BRUN-ILLUNGA et tant que secrétaire pour 2018 à un taux horaires de 10%.

SÉANCE N°10
18 DÉCEMBRE 2017 — Enfin, le conseil de la séance N° 10 du 18 décembre approuve l'ensemble des formulaires destinés aux demandes de location. Il prend connaissance ensuite des 4 offres reçus pour la mise en place d'une identité visuelle. Les 3 premières offres étant très proches l'une de l'autre, il est décidé de leur demander de proposer un logo pour pouvoir les départager. Les 3 candidats viendront présenter leur résultat début 2018. Le conseil valide également le contenu de la lettre d'appel d'offres aux 5 régies qui devront remettre leur offre d'ici au 23 février 2018. Le conseil peaufine enfin la procédure de mise en place des paiements et validation électronique et approuve le montant de jetons de présence qui seront payés pour les activités déployées en 2017.

5

IMMOBILIER : PATRIMOINE A RECEVOIR

L'immeuble dit du « quadrilatère I » en cours de construction depuis mi 2016, sous la responsabilité de la Commune, sera attribué à la Fondation vers fin 2018. Il comportera 17 appartements de 2 à 5 pièces à loyers modérés et 3 à 5 commerces destinés en priorité à la population de Collonge-Bellerive. La seconde étape, dite du « quadrilatère II » devrait débuter à mi 2019 pour être achevée mi 2021, période à laquelle il sera également transféré à la Fondation. Ce deuxième immeuble comportera 21 appartements, également de 2 à 5 pièces ainsi qu'un commerce du même type de caractéristiques architecturales et locatives que le premier immeuble.

Perspective de synthèse
de la place une fois
le « quadrilatère II »
construit





6

Vue aérienne du
chantier des fondations
du « quadrilatère I »

FINANCES ET RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Sur la base du plan quadriennal approuvés par la Fondation et remis à la commune, cette dernière a décidé de doter la Fondation d'un capital initial de CHF 350'000.- versé à la FICB en date du 13 novembre 2017.

Dès lors l'exercice 2017 se compose à l'actif de liquidités pour CHF 349'574.14, l'année 2017 n'ayant enregistré que pour CHF 425,86 de dépenses effectives, le solde des dépenses 2017 à payer de CHF 33'547,40 étant passées au passif en engagements courants et en passif de régularisation.

Dès lors l'exercice se clos sur une perte de CHF 33'973,26 alors que le budget 2017 prévoyait une perte de CHF 46'200,00.

Les comptes 2017 ont été approuvés au conseil de fondation de 23 avril 2018.

En annexe le rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint de la fiduciaire Duchosal Berney daté du 19 mars 2018.

7

REMERCIEMENTS

Les membres du conseil de Fondation sont chaleureusement remerciés pour leur engagement lors de ce premier exercice de la Fondation. Nos félicitations vont aussi à tous nos partenaires mandataires en particulier notre comptable et notre organe de révision. Enfin et surtout, nous tenons à relever l'excellente collaboration et soutien reçu de la Commune de Collonge-Bellerive, que ce soit du Conseil administratif, du Conseil municipal et des services techniques, financiers et architecturaux de la Mairie. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Collonge-Bellerive, mai 2018



duchosal berney

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au Conseil de fondation de la

**Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive,
Collonge-Bellerive**

duchosal berney sa

rue du rant 8
case postale 6540
1211 Genève 6
t 058 234 92 00
f 058 234 92 11

duchosalberney.ch

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation du capital, tableau de financement et annexe) de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive pour le premier exercice social allant du 10 octobre 2017 au 31 décembre 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la Loi concernant la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, à l'acte de fondation et au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2.

Duchosal Berney SA

Philippe Lathion
Philippe Lathion
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Michaël Lehmann
Michaël Lehmann
Expert-réviseur agréé

Genève, le 23 mars 2018
FL/Im/17Z072/A11

Annexe : comptes annuels



EXPERT
SUISSE



EXERCICE 2017

BILAN AU 31.12.2017	
1 ACTIF	349'574.14
10 PATRIMOINE FINANCIER	349'574.14
100 DISPONIBILITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME	349'574.14
101 CRÉANCES	
102 PLACEMENTS FINANCIERS À COURT TERME	
104 ACTIFS DE RÉGULARISATION	
106 MARCHANDISES, FOURNITURES ET TRAVAUX EN COURS	
107 PLACEMENTS FINANCIERS	
108 IMMOBILISATIONS CORPORELLES PF	
109 CRÉANCES ENVERS LES FINANC. SPÉCIAUX ET FONDS DES CAPITAUX DE TIERS	
14 PATRIMOINE ADMINISTRATIF	-
140 IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PA	
142 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
144 PRÊTS	
145 PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL	
146 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	
148 AMORTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CUMULÉS	
2 PASSIF	349'574.14
20 CAPITAUX DE TIERS	33'547.40
200 ENGAGEMENTS COURANTS	26'547.40
201 ENGAGEMENTS FINANCIERS À COURT TERME	
204 PASSIFS DE RÉGULARISATION	7'000.00
205 PROVISIONS À COURT TERME	
206 ENGAGEMENTS FINANCIERS À LONG TERME	
208 PROVISIONS À LONG TERME	
209 ENGAG. ENVERS LES FINANC. SPÉCIAUX ET DES FONDS DES CAPITAUX DE TIERS	
29 CAPITAL PROPRE	316'026.74
290 FINANCEMENTS SPÉCIAUX, ENGAGEMENTS (+) ET AVANCES (-)	
291 CAPITAL DE DOTATION	350'000.00
292 RÉSERVES PROVENANT DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE	
293 PRÉFINANCEMENTS	
294 RÉSERVES	
295 RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT (INTRODUCTION MCH2)	
296 RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT DU PATRIMOINE FINANCIER	
298 AUTRES CAPITAUX PROPRES	
299 EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BILAN	-33'973.26

COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2017

(Pour la periode du 10 octobre 2017 au 31 decembre 2017)

	BUDGET 31.12.2017	COMPTES 31.12.2017
CHARGES D'EXPLOITATION		
30 CHARGES DE PERSONNEL	24'200.00	22'142.70
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	22'000.00	11'830.56
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX		
36 CHARGES DE TRANSFERT		
37 SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		
REVENUS D'EXPLOITATION		
40 REVENUS FISCAUX		
41 REVENUS RÉGALIENS ET DE CONCESSIONS		
42 TAXES		
43 REVENUS DIVERS		
45 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX		
46 REVENUS DE TRANSFERT		
47 SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		
34 CHARGES FINANCIÈRES		
44 REVENUS FINANCIERS		
RÉSULTAT FINANCIER		
RESULTAT OPERATIONNEL	-46'200.00	-33'973.26
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES		
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES		
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	-46'200.00	-33'973.26



COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2017

(Pour la periode du 10 octobre 2017 au 31 decembre 2017)

	BUDGET 31.12.2017	COMPTES 31.12.2017
F0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE (F01+F02)		
TOTAL DES CHARGES		
TOTAL DES REVENUS		
F 01 LÉGISLATIF ET EXÉCUTIF (0110, 0120)		
0120 CONSEIL DE FONDATION		
30000 JETONS DE PRÉSENCE	20'000.00	18'283.45
30500 CHARGES SOCIALES	-	2'799.25
31700 FRAIS DE REPRÉSENTATION	1'000.00	-
TOTAL DES CHARGES CONSEIL DE FONDATION	21'000.00	21'082.70
F 02 SERVICES GÉNÉRAUX (0210, 0220, 0290)		
0210 ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
31020 FRAIS DE PUBLICATIONS	1'000.00	1'060.00
31300 FRAIS DE BANQUE	-	16.00
31320 HONORAIRES DE TIERS	5'000.00	-
31320 HONORAIRES COMPTABILITÉ	4'000.00	2'000.00
31320 HONORAIRES RÉVISION	5'000.00	5'000.00
TOTAL DES CHARGES CONSEIL DE FONDATION	15'000.00	8'076.00
0220 FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
31020 FRAIS INFORMATIQUE	2'000.00	1'599.16
31300 FRAIS ADMINISTRATIF	8'200.00	3'215.40
TOTAL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10'200.00	4'814.56
TOTAL DES CHARGES	46'200.00	33'973.26
TOTAL DES REVENUS		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-46'200.00	-33'973.26



TABEAU DE VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION

	CAPITAL DE FONDATION CHF	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE CHF	CAPITAL DE L'ORGANISATION CHF
EXERCICE 2017			
AU DÉBUT DE L'EXERCICE	0.00	-	0.00
- DOTATION	350'000.00	-	350'000.00
RÉSULTAT ANNUEL	-	(33'973.26)	(33'973.26)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	350'000.00	(33'973.26)	316'026.74

TABLEAU DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2017

A	FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	2017 / CHF
	RÉSULTAT ANNUEL	-33'973.26
	AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-
	DOTATION / (DISSOLUTION) DE PROVISIONS	-
	SOUS-TOTAL	-33'973.26
	DIMINUTION / (AUGMENTATION) DES CRÉANCES	-
	DIMINUTION / (AUGMENTATION) DES PLACEMENTS	-
	DIMINUTION / (AUGMENTATION) DES COMPTES DE	
	RÉGULARISATION DE L'ACTIF	-
	AUGMENTATION / (DIMINUTION) DES AUTRES DETTES	26'547.40
	AUGMENTATION / (DIMINUTION) DES COMPTES DE	-
	RÉGULARISATION DU PASSIF	7'000.00
	SOUS-TOTAL	33'547.40
	FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	-425.86
B	FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	
	VENTES / (ACQUISITIONS) D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-
	DIMINUTION / (AUGMENTATION) DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	-
	FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	-
C	FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT	
	VARIATION DES FONDS AFFECTÉS	-
	FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT	350'000.00
D	VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A + B + C)	
	VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A + B + C)	349'574.14
E	VARIATION DES DISPONIBILITÉS	
	DISPONIBILITÉS EN DÉBUT D'EXERCICE	-
	DISPONIBILITÉS EN FIN D'EXERCICE	349'574.14
	VARIATION DES DISPONIBILITÉS	349'574.14

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2017

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPES UTILISÉS DANS LES COMPTES ANNUELS

La clôture des comptes de la fondation a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

NOMBRE DE COLLABORATEURS

Néant

ADRESSE DE CORRESPONDANCE

C/o Mairie de Collonge-Bellerive, Chemin Château-de-Bellerive 1, 1245 Collonge-Bellerive

ORGANISATION DE LA FONDATION

Statuts créés le 22 avril 2016
Inscription au Registre du Commerce le 10 octobre 2017

COMPOSITION DU CONSEIL DE FONDATION

LENOIR	Thierry	Collonge-bellerive	Membre président	Signature collective à 2
ZWYSSIG-VESTI	Ruth	Collonge-bellerive	Membre vice-présidente	Signature collective à 2
NICOLLET	Sébastien	Gy	Membre secrétaire	Signature collective à 2*
BAUMANN	Christoph	Collonge-bellerive	Membre	Signature collective à 2*
LAPAIRE	Carole	Collonge-bellerive	Membre	Signature collective à 2*
THORENS	Philippe	Collonge-bellerive	Membre	Signature collective à 2*
VON MURALT TOURNIER	Eliane	Collonge-bellerive	Membre	Signature collective à 2*

* membres du conseil de fondation avec signature collective à 2 avec le président ou la vice-présidente

Les membres du Conseil perçoivent depuis 2017 des jetons de présences.

RÉMUNÉRATION 2017	CHF 18'283.45
-------------------	---------------

« Les membres du Conseil de Fondation se sont réunis la première fois le 10 janvier 2017 et ils ont tenu dix autres séances sur la période de mars à décembre 2017 »

ORGANE CHARGÉ DE LA TENUE DE LA COMPTABILITÉ

A. Gautier, Sté Fiduciaire SA, Route des jeunes 9, Case Postale 1449, 1211 Genève 26

ORGANE DE RÉVISION

Duchosal Berney SA, Rue du Nant 8, 1207 Genève, 2017

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRESTATIONS DE LA FONDATION

Acquisition, construction et gestion d'immeubles, afin de mettre à disposition et aider la population en priorité de Collonge-Bellerive, des logements de qualité à loyer raisonnable, notamment mais pas obligatoirement au bénéfice de la législation cantonale et fédérale en matière de logements à but social, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux et artisanaux et d'intérêts général.

ACTIFS TRANSITOIRES	2017
LE SOLDE AU 31 DÉCEMBRE EST CONSTITUÉ DE:	
ACTIFS DE RÉGULARISATION	0
PASSIFS TRANSITOIRES	2017
LE SOLDE AU 31 DÉCEMBRE EST CONSTITUÉ DE:	
ENGAGEMENTS COURANTS	
JETONS DE PRÉSENCE	18'283.45
CAISSE AVS	2'799.25
AUTRES ENGAGEMENTS COURANTS	5'464.70
TOTAL DES ENGAGEMENTS COURANTS	26'547.40
PASSIFS DE RÉGULARISATION	7'000.00
	33'547.40

DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE
IL N'Y A PAS DE DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE AU 31 DÉCEMBRE 2017.

EVOLUTION DU CAPITAL DE LA FONDATION	2017
CAPITAL DE DOTATION	350'000.00
CAPITAL SUR LIBÉRATION SUBVENTIONS	0
CAPITAL DISPONIBLE	0
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE (PERTE DE L'EXERCICE)	-33'973.26
	316'026.74





**Fondation communale
Immobilière de
Collonge-Bellerive**

**c/o Mairie de
Collonge-Bellerive
Ch. Château-de-Bellerive 1
1245 Collonge-Bellerive
T. 022 722 11 50
F. 022 722 11 51
info@ficb.ch**